

Plateforme territoriale d'éducation thérapeutique Lorient-Quimperlé

Coordination – Information - Orientation - Conseil méthodologique

Réunion 2015 N°2 du 08 décembre 2016.

Compte-rendu

Date et lieu :

Mardi 8 décembre 2015 de 14h00 à 16h00

Salle de réunion de La Mutualité Française à Lorient

Présents :

- Baleynaud Serge (CHBS – Centre hospitalier Bretagne Sud)
- Baro Marie-Christine (Centre de Médecine du Sport)
- Coatleven Aude (Mutualité Française Bretagne)
- Da Silva Florence (Coordinatrice Plateforme ETP T3)
- Duguet Anne-Marie (Association François Aupetit)
- Le Pabic Françoise (UTET – Unité transversale d'ETP communauté hospitalière T3)
- Le Trohène Keryhuel Valérie (Centre Hospitalier de Quimperlé)
- Leyrissoux Catherine (URPS pharmaciens)
- Lerouvreur Claire (Agence Régionale de Santé)
- Malardé Gwenaëlle (UTET – Unité transversale d'ETP communauté hospitalière T3, IDE coordinatrice)
- Personnic Marylise (CHBS – Centre hospitalier Bretagne Sud)
- Simonet Philippe (CHBS – Centre hospitalier Bretagne Sud, directeur des coopérations)
- Tréguier Marie-Paule (Réseau Codiab Kalon'IC, IDE coordinatrice)

Excusés :

- Barjonet Lionel (Réseau Codiab Kalon'IC)
- Bourhis Cathy (IREPS antenne 56)
- Bouvier Nicolas (URPS pharmaciens)
- Bonvalot T. (Centre Hospitalier de Quimperlé)
- Cosson Mathilde (Pôle régional de compétences en ETP)
- De Bonadona Jean-François (Centre Hospitalier de Quimperlé)
- Garcia Anne-Marie (CHBS – Centre hospitalier Bretagne Sud, directrice des soins)
- Le Penher Diana (Réseau Codiab Kalon'IC, diabétologue)
- Legrand Didier (AUB)
- Paleni Nicolas (Centre Hospitalier de Quimperlé)
- Mabeau Béatrice (Kerpape, cadre de santé)
- Ménard Gaëlle (Centre Hospitalier de Quimperlé)
- Tanguy A. (Kerpape)
- Yan Marie-Christine (Centre Hospitalier de Quimperlé)

Ordre du jour :

- Bilan 2015
- Perspectives 2016
- Organisation du comité en 2016

Compte-rendu : F. Da Silva

Bilan 2015

Voir documents : diaporama et dossier documentaire remis en séance

Le bilan 2015 est présenté sous forme de diaporama, les pièces annexes étant disponible dans les dossiers des participants. Le bilan doit être adressé à la Conférence de Territoire et diffusé largement.

Le bilan est structuré de la manière suivante :

1. Rappel du plan d'action
2. Fonctionnement
 - Ressources humaines mobilisées
 - Relations avec l'ARS
 - Démarches organisationnelles
 - Promotion de la Plateforme
3. Recensement des programmes
4. Promotion des formations
5. Organisation du symposium
6. Appui méthodologique aux professionnels
 - Appui aux programmes et à la promotion de l'ETP
 - Ateliers méthodologiques
7. Partenariats
 - Partenariat avec l'UTET
 - Relations avec les autres plateformes ETP et le Pôle régional de compétences en ETP
 - Partage d'information : exemples
8. Bilan financier

Perspectives 2016

Voir diaporama : budget prévisionnel et plan d'action prévisionnel

Organisation

- Le Comité consultatif se réunira 3 fois par an (mars, juin, décembre).
- Les dates seront fixées par la coordinatrice, il n'y aura pas de sondage sur la disponibilité des invités. En revanche la coordinatrice consultera certains acteurs comme l'UTET pour s'assurer que le calendrier des rencontres est compatible avec les grands événements locaux.
- Les jours de la semaine pourront varier. Les horaires seront 14h – 16h30.
- La ville pourra changer.
- Les invitations devront être élargies au-delà des membres actuels, qui sont essentiellement issus du groupe de pilotage qui a conçu le projet de Plateforme.

Echanges

Au cours de cette réunion les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

Agence Régionale de Santé

- Le comité consultatif accueille Mme Claire LEROUVREUR, Chargée de mission ETP à l'ARS depuis septembre 2015 ; Elle succède à Mme Hélène DELAVEAU, qui a quitté ses fonctions en juin 2015.
- Information sur les nouvelles fenêtres de dépôt des dossiers de demande d'autorisation des programmes d'ETP : à compter de 2016, les dossiers pourront être déposés en février-mars ou en septembre-octobre.
- Appel à projets ETP ARS pour les Maisons et Pôles de Santé : Mme Lerouvreur réaffirme l'intérêt de l'ARS pour le développement de l'ETP en ambulatoire. Elle rappelle que l'ARS a exprimé lors de la dernière réunion du GTR ETP / Maladies chroniques ses regrets sur le défaut d'information de la Plateforme ETP concernant cet appel à projet ainsi que sur les délais de réponse très courts. Le refus des projets des Pôles du Faouët et de Kervignac est motivé par une non-conformité au cahier des charges relativement au portage de l'autorisation des programmes. Néanmoins, cette situation a ouvert des pistes de réflexion. La reconduction de l'appel à projet en 2016 ne peut pas être confirmée à ce jour.
- Formation des coordinateurs de programmes d'ETP : suite à un assouplissement de l'interprétation du texte de Loi du 14 janvier 2015, les coordinateurs ne sont plus tenus de justifier d'une formation spécifique de 40h à la coordination de programme. En conséquence, le projet de formation du Pôle régional de compétences auquel avait contribué la plateforme ETP a été suspendu en cours d'année.
- Plan maladies neuro-dégénératives et ETP: réunion de concertation à l'ARS le 19 janvier 2016 sur la mise en place d'un appel à projet régional.
- Un annuaire régional des ressources en santé est en cours de conception. L'ETP y aura sa place.

Relations avec les professionnels de santé libéraux.

- L'Unité transversale d'ETP du territoire exprime son souhait de faciliter la continuité de l'ETP en ville par la voie de la mutualisation des programmes hospitaliers existants.
- Mme Leyrissoux exprime sa déception quant au manque de communication de la Plateforme ETP envers les URPS, notamment des pharmaciens. Elle rappelle qu'elle est disponible pour relayer cette communication, qu'il est important et urgent de recueillir leurs attentes.
- Mme Da Silva précise que le plan d'action pluriannuel prévoit bien la collaboration avec les URPS et rappelle les actions qui ont directement visé les libéraux en 2015 : communication sur les missions de la Plateforme auprès de toutes les maisons ou pôles validés ou en cours de validation par l'ARS ; promotion de l'appel à projet ETP ARS auprès des 4 Pôles validés et accompagnement de 2 pôles de santé pour y répondre ; accompagnement de 2 Pôles de santé dans la rédaction de leur projet de santé, volet santé publique / éducation / prévention / partenariats ; promotion des formations ETP et entretien motivationnel via un mailing de 700 contacts... Par ailleurs, le recensement des programmes et leur mise en ligne actuellement en cours de finalisation est directement destiné aux professionnels de santé, notamment les libéraux.

- Mme Leyrissoux informe de la création de GECO-LIB, regroupement régional des maisons et pôles de santé à Rennes, dont les coordonnées peuvent être obtenues auprès de la maison des URPS à Rennes.
- L'objectif de collaboration avec les URPS doit être mis en œuvre de façon plus intensive en 2016. Organiser une rencontre.

Relations avec les associations de patients et représentants d'usagers

- Mme Duguet informe de l'organisation par le COMU (Comité des Usagers du CHBS) d'une journée d'échanges pour les associations de patients sur l'ETP le mardi 27 janvier 2016. Le COMU a sollicité l'UTET pour préparer et animer cette journée. Le sujet du « patient expert » est à l'ordre du jour. La Plateforme ETP est invitée à venir y présenter le symposium et l'offre de stands prévue pour les associations.
- La collaboration avec les associations de patients est un axe important des perspectives de la Plateforme. Toutes les associations sont en cours d'être invitées au symposium du 28 avril 2016. Pour les perspectives de plus long terme, Mme Da Silva propose une discussion sur l'opportunité de travailler ensemble à la mise en place de formations de patients experts / ressources en ETP ; à la promotion de la participation des représentants des associations aux ateliers méthodologiques ou aux formations par exemple. Pas d'objectif opérationnel validé ce jour.
- Les aidants doivent être pris en compte dans les réflexions.